

REPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/3325/2010

ATAS/117/2011

ARRET

DE LA COUR DE JUSTICE

Chambre des assurances sociales

du 2 février 2011

5^{ème} Chambre

En la cause

Madame P_____, domiciliée à Bernex, comparant avec
élection de domicile en l'étude de Maître Benoît CHARBONNET

demanderesse

contre

SUPRA ASSURANCES SA, chemin de Primerose 35,
1000 Lausanne 3 COUR

défenderesse

**Siégeant : Maya CRAMER, Présidente; Monique STOLLER FÜLLEMANN et
Christine BULLIARD MANGILI, Juges assesseurs**

Vu la demande en paiement déposée le 1^{er} octobre 2010 par Madame P_____ à l'encontre de SUPRA ASSURANCES SA;

Vu le retrait de cette demande, par courrier du 12 janvier 2011.

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait du recours.
2. Raye la cause du rôle.
3. Dit que la procédure est gratuite.

La greffière

La Présidente :

Maryse BRIAND

Maya CRAMER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le